



ABC ARBITRAGE

Société anonyme au capital de 953 742.00 euros
Siège social : 18 rue du Quatre-Septembre - 75002 PARIS
400 343 182 RCS Paris

Paris, 1er janvier 2024

Bilan semestriel du contrat de liquidité de la société ABC ARBITRAGE

Au titre du contrat de liquidité confié par la société ABC ARBITRAGE à Kepler Cheuvreux, à la date du 31 décembre 2023, les moyens suivants figuraient au compte de liquidité :

- 72 938 titres
- 83 483.07 € en espèces

- Nombre de transactions exécutées sur le semestre à l'achat : 383
- Nombre de transactions exécutées sur le semestre à la vente : 388
- Volume échangé sur le semestre à l'achat : 63 601 titres pour 348 082.55 €
- Volume échangé sur le semestre à la vente : 42 073 titres pour 237 899.10 €

Il est rappelé :

- que lors du dernier bilan du 30 juin 2023, les moyens suivants figuraient au compte de liquidité :
 - 51 410 titres
 - 111 829.43 € en espèces

 - Nombre de transactions exécutées sur le semestre à l'achat : 783
 - Nombre de transactions exécutées sur le semestre à la vente : 1 120
 - Volume échangé sur le semestre à l'achat : 125 924 titres pour 781 516.85 €
 - Volume échangé sur le semestre à la vente : 115 527 titres pour 719 846.14 €

- que lors de la mise en place du contrat, les moyens suivants figuraient au compte de liquidité :
 - 28 440 titres
 - 49 007.93 € en espèces

La mise en œuvre du présent bilan est réalisée conformément à la décision AMF n°2021-01 du 22 juin 2021 renouvelant l'instauration des contrats de liquidité sur titres de capital au titre de pratique de marché admise.